

Réservation et modalités de paiements

Le Domaine se réserve le droit de refuser la location de son site ou de ses salles pour la tenue d'événements dont l'échelle ne convient pas à ses espaces de location ou dont la thématique n'est pas compatible avec les lieux ou avec la mission de la *Fondation*.

Pour tout événement, la réservation n'est confirmée qu'après la signature d'une entente par les deux parties (*Fondation* et *Locataire*) et le dépôt d'un premier versement qui couvrira les frais fixes de location plus 50 % du coût relié au nombre d'invités. Un client a 48 heures pour signer son entente afin de confirmer sa location si un autre client désire réserver la même date.

Vingt et un (21) jours avant l'événement, le *Locataire* doit fournir le deuxième et dernier versement (valeur résiduelle du coût relié au nombre d'invités) ainsi que le paiement complet des équipements et/ou services loués.

Au même moment, le *Locataire* accepte de verser une mise de fonds de mille dollars (1 000 \$) à la *Fondation* en garantie contre tous bris (pelouses, arbres, platebandes, tables, chaises, etc.) faits par lui, ses invités et/ou par ses fournisseurs de services. S'il y a bris importants, un montant supplémentaire à celui de la mise de fonds pourra être facturé au *Locataire* après l'évaluation des dommages. Le *Locataire* s'engage à payer le coût réel des réparations majoré de 25 % de frais d'administration. Le *Locataire* accepte que la mise de fonds puisse également servir à couvrir le paiement des heures supplémentaires, du nombre d'invités supplémentaires et/ou des frais supplémentaires pour la remise des lieux. S'il n'y a aucun bris et si aucun autre montant supplémentaire n'est dû, la mise de fonds sera retournée au *Locataire* par la poste dans les jours suivants l'événement.

S'il advenait la location d'un chapiteau et de matériel par l'intermédiaire de la *Fondation*, lesdits frais relatifs devraient être acquittés par le *Locataire* au moins cent-vingt (120) jours avant l'événement.

Assurances

Vingt-et-un (21) jours avant l'événement, le *Locataire* doit fournir la preuve qu'il a souscrit, pour toute la durée de la location (voir les dates confirmées dans l'entente de location), à une police d'assurances responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$).

Disponibilité des espaces

- La location doit tenir compte des heures d'ouverture du site au public et des événements en cours.
- Les événements intérieurs ne peuvent avoir lieu qu'après la fermeture aux visiteurs des espaces de location.
- Le calcul du temps alloué à la location se termine au plus tard à 2 h le lendemain de l'événement.

Heures supplémentaires

Une journée de location a une durée maximale de 8 heures, le calcul débutant au début de l'activité. Toute heure supplémentaire sera facturée au coût de 75 \$ par tranche de demi-heure (taxes en sus). Exceptionnellement, s'il devait y avoir prolongation de l'événement après 2 h le lendemain, un tarif de 125 \$ par tranche de demi-heure supplémentaire (taxes en sus) s'appliquerait. Le calcul des heures supplémentaires se terminera au moment du départ du dernier invité, soit au maximum à 6 h 00 am.

Remise en état des espaces loués

Le *Locataire* et ses fournisseurs s'engagent, deux (2) heures après le départ du dernier invité, à remettre les lieux dans l'état dans lequel ils en ont pris possession. Advenant un retard de la remise en état des espaces loués, des frais supplémentaires de cent dollars (100 \$), taxes en sus, la demi-heure seront exigés.

Annulation

Si le *Locataire* annule la réservation, le présent contrat sera résilié de plein droit dès réception d'un avis écrit (courriel accepté) du *Locataire* et la *Fondation* du Domaine Joly-De Lotbinière reprendra immédiatement la libre disposition des lieux. Si le *Locataire* annule sa réservation, la *Fondation* conservera la totalité du (ou des) dépôt(s) effectué(s). Seul le montant de la mise de fonds laissé en garantie vous sera alors retourné.

Fournisseur externe - Traiteur

Afin de privilégier les Traiteurs partenaires qui soutiennent la *Fondation* (Organisme de bienfaisance sans but lucratif) et d'optimiser la qualité des services qui vous seront offerts, nous favorisons grandement que reteniez leurs services. Si vous utilisez un Traiteur qui n'est pas dans notre liste, des frais de 200 \$ vous seront chargés.

Chapiteau

Les chapiteaux utilisés pour vos événements doivent être de couleur blanche unie. Pour les événements tenus lors des fins de semaine, sauf entente spéciale, les chapiteaux doivent être montés le vendredi en après-midi et démontés le lundi matin suivant.

Décoration des salles et restrictions des bâtiments anciens

Le *Locataire* doit fournir tout le matériel requis pour son événement. Aucun équipement du Domaine ne peut être utilisé (ex. : cuisine, chambre froide, etc.). De plus, il devra assumer les frais reliés à la décoration, à la musique, au traiteur, etc.

Vous pouvez décorer les salles comme vous le désirez. Toutefois, veuillez prendre note que la décoration dans les bâtiments anciens (Cottage des serviteurs et Salle éducative de la Maison de Pointe Platon) doit être faite dans le plus grand respect des lieux. Il est interdit d'utiliser des clous, des punaises, de la broche, du fil de fer ou du papier adhésif pour attacher des objets ou ornements aux murs, au plafond ou aux meubles. Ceux-ci peuvent être déposés sur les tables ou encore suspendus ou accrochés aux éléments d'architecture intérieure des bâtiments. Ces décorations doivent avoir reçu l'approbation des responsables du Domaine. Aucune flamme vive (chandelières, lampions ou autres) n'est permise à l'intérieur des bâtiments et sur la terrasse du Cottage des serviteurs.

Notez bien qu'il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres de toute porte et de toute fenêtre qui s'ouvre ou de prises d'air communiquant avec un lieu fermé où il est interdit de fumer.

Permis de boisson

Advenant que la *Fondation* détient un permis de boisson valide pour ses activités au Domaine et que le *Locataire* désire vendre ou servir son propre alcool (si plus de 200 personnes), il devra se procurer un permis d'alcool auprès de la *Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec* (téléphone : 418 643-7667). Advenant le cas où la *Fondation* devrait retirer son permis d'alcool, des frais compensatoires de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$ taxes en sus) seront exigés.

Entandem

La *Fondation* respecte les droits d'auteur et acquitte à Entandem, selon le Tarif N° 8, tous les frais liés à la diffusion de musique lors de votre événement

Visite guidée

La visite guidée n'est pas comprise avec la location du site et des espaces pour un événement. Cependant, nous sommes assurés que vos invités seraient heureux d'en apprendre davantage sur les illustres personnages qui ont habité le Manoir Joly-De Lotbinière et de découvrir l'histoire de ce site magnifique où se déroule votre réception. Il s'agit également d'une excellente façon de divertir vos invités lors de votre événement ou encore de les distraire lors de votre séance photo après votre mariage. Voir tarification dans le tableau ci-dessous.

Précisions sur le stationnement

Les invités ou participants doivent laisser leur voiture sur le stationnement du Domaine. Seulement deux voitures peuvent stationner à l'arrière de la Maison de Pointe Platon pour la durée de votre événement. Pour déplacer les invités à mobilité réduite, le client doit planifier un transport discret (voiturette de golf). Voir tarification dans le tableau ci-dessous.

Équipements et main d'œuvre	Nombre disponible	Prix par unité (taxes en sus)	Nombre loué	Total
Visite guidée (15 personnes minimum)	---	5 \$ / pers.		
Table en plastique 6 pi (2,5 pi x 6 pi)	12	7,50 \$		
Table en plastique 8 pi (2,5 pi x 8 pi)	15	8,50 \$		
Table en plastique 30 po x 30 po	4	4,50 \$		
Nappe blanche et noire pour la table de 6 pi	1	13 \$		
Nappe blanche et noire pour la table de 8 pi	1	15 \$		
Chevalet	10	20 \$		
Lutrin	1	75 \$		
Chaise pliante noire (installation incluse)	160	2,50 \$		
Chaise Appartements de Madame (installation incluse)	70	3 \$		
Table ronde de 48 pouces pour 6 personnes	4	7,50 \$		
Table ronde de 60 pouces pour 8 personnes	10	8,50 \$		
Écran de projection	1	30 \$		
Projecteur numérique	1	125 \$		
Système de son portatif	1	175 \$		
Télévision 60 pouces	1	125 \$		
Petit sac de glace pour refroidissement (non comestible)	variable	4 \$		
Chambre froide	1	100 \$		
Voiturette de golf (4 places) (Seuls les employés du Domaine sont autorisés à conduire la voiturette)	1* *(En cas de pluie, nous ne pouvons utiliser la voiturette de golf.)	75 \$ par heure		
Tarif de mise en place de la salle et/ou Main d'œuvre (montage, démontage ou transport de matériel)	---	45 \$ heure/par pers		
Heure supplémentaire pour consultation préparatoire	---	65 \$ par heure		
Location de la cuisine pour traiteur	1	100 \$		
Installation du panneau électrique supplémentaire 125A	---	350 \$		
Location de salle pour cérémonie en cas de pluie	---	225 \$		
Location de salle éducative au sous-sol du Manoir	1	100 \$		
Entandem (www.entandemlicensing.com – Tarif N° 8) Selon les tarifs en vigueur d'Entandem au moment de l'événement.	Droit de licence selon la capacité du lieu loué, s'il y a de la danse et s'il y a musique diffusée.	De 22.06 \$ à 266,21 \$		À confirmer
Série de flambeaux (Les flambeaux ont une durée de 5 heures) L'installation peut être obligatoire selon la période de l'année)	Pour le sentier qui mène au poste d'accueil, installation et huile incluses.	225 \$ ou Incluse dans la location (Cottage ou site)		
Stationnement		Inclus dans la location		

Note : Ces prix sont sujets à changements sans préavis.